

ANNEXE 2 (suite)
COÛTS DE L'ENTRAÎNEMENT ET ÉCHÉANCIER COMPTABLE
(EN DOLLARS DE 1988)

II. ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS PAR SPÉCIALISTE DE MISSION

A. Spécialistes de mission - 1992

Dates d'échéance	Montant dû (doit être indexé au moment de la facturation)	
<u>Entraînement de base</u>		
06/1/92.....	11867 \$*	(A)
12/1/92.....	11867 \$*	(A)
<u>Entraînement avancé - Première année</u>		
06/1/93.....	14278 \$*	(A)
12/1/93.....	14279 \$*	(A)
<u>Entraînement avancé - Deuxième année et années subséquentes</u>		
06/1/94.....	12010 \$*	(A)
12/1/94.....	12010 \$*	(A)
03/6/95.....	12010 \$*	
12/1/95.....	12010 \$*	
06/1/96.....	12010 \$*	
12/1/96.....	12010 \$*	

(Exigibles en juin et en décembre, les paiements seront effectués à intervalles de six (6) mois jusqu'à l'expiration ou la résiliation de la présente entente)

* Dollars de l'année financière 1988
(A) Paiement reçu